



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rocodes

Question orale n° 544

Texte de la question

M. Noël Mamère attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la décision du préfet de Gironde de suspendre l'éclairage, depuis septembre 2013, d'une partie de la rocade bordelaise. Le 18 octobre 2013, un double accident de motards a eu lieu sur la section non éclairée, faisant 1 mort et 3 blessés graves. Si le premier accident était *a priori* dû à la vitesse, le suraccident est intervenu alors que le conducteur de la seconde moto essayait de venir en aide au motard gisant sur la chaussée. L'absence d'éclairage a été déterminante dans cet événement. Certes, la volonté initiale du préfet est louable, puisqu'il semble à présent démontré qu'une rocade non éclairée oblige les conducteurs à modérer leur allure, ce qui conduit à une baisse des accidents et permet de plus des économies d'énergie non négligeables. Mais la rocade bordelaise est un mauvais exemple : la partie sur laquelle a été supprimé l'éclairage souffre d'un mauvais état du bitume, d'une insuffisance du doublement des barrières de protection et la dangerosité de certaines bretelles d'entrées et de sorties est également souvent pointée. Sur un axe très fréquenté, il faut prendre conscience du contraste que représente le passage d'une portion de rocade éclairée à non éclairée. La pluie ou le mauvais temps peuvent encore aggraver cette situation d'autant que l'éclairage de ces véhicules est bien inférieur à celui des automobiles. Une rocade sans éclairage serait envisageable si l'état de la chaussée était bon et les conditions de sécurité optimales ; or, ce n'est pas le cas aujourd'hui à Bordeaux et la réfection de la rocade bordelaise représente un investissement particulièrement coûteux. Par ailleurs, avec le développement de la communauté urbaine de Bordeaux, la rocade bordelaise se trouve maintenant dans une zone fortement urbanisée et doit plus être vue comme un boulevard urbain qu'une autoroute de contournement. Dans cette optique, la question de la suppression de l'éclairage n'est peut-être plus pertinente et la proposition de la Ligue des motards, qui consiste à rallumer un lampadaire sur quatre sur l'ensemble de la rocade, en utilisant de plus un éclairage à énergie solaire, semble être un compromis raisonnable, répondant à la fois aux enjeux de sécurité et d'économies d'énergie, cet éclairage amoindri incitera parallèlement les conducteurs à limiter leur vitesse. Il lui demande donc dans quelle mesure il peut intervenir pour aider l'ensemble des acteurs concernés à dégager un compromis en vue de sécuriser la rocade bordelaise pour tous ses utilisateurs.

Texte de la réponse

SUSPENSION DE L'ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DE LA ROCADE BORDELAISE

Mme la présidente. La parole est à M. Noël Mamère, pour exposer sa question, n° 544, relative à la suspension de l'éclairage d'une partie de la rocade bordelaise.

M. Noël Mamère. Monsieur le ministre des transports, ma question concerne la décision prise par le préfet de Gironde, en septembre 2013, de suspendre l'éclairage de la rocade bordelaise. Il s'est produit en octobre un très grave accident, qui a fait trois blessés graves et un mort. Si l'accident initial était sans doute dû à la vitesse, le suraccident quant à lui est lié à l'absence d'éclairage, alors qu'un motard avait voulu se porter au secours de la personne qui gisait sur la route.

Comme chacun sait, la suppression de l'éclairage sur les rocade peut avoir deux avantages : réduire la vitesse et entraîner des économies d'énergie. Mais cela ne s'applique pas à la rocade de Bordeaux, dont le bitume est en mauvais état, les barrières de protection défailantes et les sorties dangereuses. La rocade bordelaise constitue donc un très mauvais exemple.

Il faut prendre conscience du contraste entre les zones éclairées et les zones non éclairées. La pluie ou le mauvais temps peuvent encore aggraver la situation, et l'éclairage des motos est bien inférieur à celui des automobiles. Une rocade sans éclairage serait envisageable si l'état de la chaussée était bon et si les conditions de sécurité optimales. Or ce n'est pas le cas aujourd'hui à Bordeaux, et la réfection de la rocade bordelaise représente un investissement particulièrement coûteux. Par ailleurs, avec le développement de la communauté urbaine de Bordeaux, cette rocade se trouve maintenant dans une zone fortement urbanisée et doit davantage être vue comme un boulevard urbain que comme une autoroute de contournement.

Dans cette optique, la question de la suppression de l'éclairage n'est peut-être plus pertinente. La proposition de la ligue des motards, qui consiste à rallumer un lampadaire sur quatre sur l'ensemble de la rocade, en utilisant de surcroît un éclairage à énergie solaire, semble être un compromis raisonnable, répondant à la fois aux enjeux de sécurité et d'économies d'énergie. Cet éclairage amoindri continuera à inciter les conducteurs à limiter leur vitesse.

Dans quelle mesure pouvez-vous intervenir, monsieur le ministre, afin d'aider l'ensemble des acteurs à dégager un compromis permettant de sécuriser la rocade bordelaise pour tous ses utilisateurs ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.* Monsieur le député, cher Noël Mamère, je tiens d'abord à vous dire l'émotion que suscite votre interpellation et à faire part de ma compassion et de celle du Gouvernement aux familles des victimes de ce drame. Il est toujours douloureux de dénombrer les victimes de la route.

Le plan auquel vous avez fait allusion a été présenté par la direction interdépartementale des routes Atlantique et validé par le préfet en juillet 2013. Il s'agit du schéma directeur d'éclairage de la rocade de Bordeaux, qui s'inscrit dans un projet national visant à optimiser la consommation énergétique – vous n'êtes pas insensible à cet objectif – et à limiter la pollution lumineuse, tout en respectant les impératifs de la sécurité routière.

Ce schéma a fait l'objet d'une étude détaillée croisant les données relatives à la géométrie de la route et à la nature et à la quantification du trafic routier. L'étude a également analysé l'accidentalité pendant des périodes où l'éclairage était totalement ou partiellement éteint. Or aucune dégradation de la sécurité routière n'a été constatée à ces moments. Comme vous l'avez vous-même indiqué, il a même été noté une tendance à la réduction du nombre d'incidents et accidents, les conducteurs étant amenés à lever le pied et à réduire leur vitesse.

Malgré ce constat, qui a été fait sur la rocade bordelaise mais aussi, d'une manière plus générale, sur le réseau routier national non concédé où l'éclairage a été réduit, il est bien évident que la réduction de l'éclairage doit s'accompagner d'un certain nombre de mesures. Une discussion est engagée avec les représentants des motards. Plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu localement, après ce tragique accident, entre la Ligue de défense des motards, le préfet de région et la DIR Atlantique. Elles ont permis de préciser les points d'amélioration et les mesures à déployer. Mentionnons la peinture « visible de nuit par temps de pluie », la rénovation totale de la signalisation verticale dans le cadre de la mise à deux fois trois voies de la rocade ouest, et enfin l'installation de dispositifs rétro-réfléchissants sur les glissières des bretelles, à hauteur de vue, les motards les préférant, pour des raisons de sécurité, aux plots scellés dans la chaussée. L'échangeur no 12 sera prochainement équipé de l'ensemble de ces dispositifs et un bilan est prévu avec les motards.

Notre préoccupation constante est d'assurer la sécurité des usagers sur la route, et il est nécessaire pour cela

d'engager une concertation. Vous avez esquissé des pistes qui peuvent être extrêmement utiles dans le cadre des travaux d'amélioration ou de modernisation de futures infrastructures, notamment en matière de densité de luminosité. Il nous reviendra d'expertiser toutes les solutions et, en tenant compte des contraintes et des attentes, de faire en sorte que les conflits d'usage trouvent ainsi une solution pertinente.

Données clés

Auteur : [M. Noël Mamère](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 544

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1408

Réponse publiée au JO le : [26 février 2014](#), page 2258

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 février 2014](#)